



# BTSA

## Aménagements paysagers

### Apprentissage

#### Des métiers variés et évolutifs

A l'issue du BTSA, le jeune peut prétendre aux emplois suivants :  
Technicien du paysage, chef de chantier, conducteur de travaux, concepteur d'aménagements, dans les entreprises privées ou dans les Services Espaces Verts des Collectivités Territoriales.

#### Une rémunération et des aides

L'apprenti(e) perçoit une rémunération en pourcentage du SMIC.

		Convention collective de la Dordogne	
		1ère année	2ème année
De 16 à moins de 18 ans	Taux % du SMIC	25%	37%
De 18 à moins de 21 ans		41%	49%
Plus de 21 ans		53%	61%

Des aides du Conseil Régional sont versées à l'apprenti pour le transport, l'hébergement et la restauration.

#### Une formation en alternance

L'apprentissage est une voie de formation en alternance qui associe :

- Une formation pratique en entreprise.
- Un enseignement théorique et pratique dispensé au CFA.

Le site du CFA de Monbazillac dispose d'une salle de dessin, d'une salle informatique, d'un CDI et d'un plateau sportif. Les espaces verts du site servent de support pédagogique.

De plus, la restauration est possible sur le site. L'accueil de public en situation de handicap est assuré.

	Temps de Formation		Congés payés
	Au CFA	En entreprise	
1ère année	20 semaines	27 semaines	5 semaines
2ème année	20 semaines	27 semaines	5 semaines



**Un lieu :** Antenne du CFAA à Monbazillac — Domaine de la Brie  
24240 MONBAZILLAC — Tel : 05.53.58.33.91 — Fax : 05.53.61.97.57  
Email : monbazillac.cfaa@educagri.fr



# L'apprentissage, c'est se former en travaillant

## Qui peut s'inscrire ?

Tous les titulaires d'un Baccalauréat . Procédure d'inscription dès le mois d'avril, s'adresser au CDFAA Antenne de Monbazillac.  
Possibilité de s'inscrire jusqu'à 30 ans  
L'entrée en formation est soumise à la signature d'un contrat d'apprentissage avec un employeur. Le CFA s'engage à vous accompagner dans cette recherche



## Objectifs de la formation

Le BTS Aménagements Paysagers est un diplôme de formation professionnelle initiale se préparant par le biais d'un contrat d'apprentissage en 2 ans.  
L'alternance permet d'acquérir des compétences scientifiques, technologiques et pratiques dans le domaine paysager (maîtrise de plantation, engazonnement, traitements, cahier des charges d'un chantier, conception études paysagères, organisation du travail, relations commerciales avec les clients...)

## Contenu de la formation

⇒ 1 <sup>ère</sup> année	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enseignement Général : 320 heures</li> <li>• Enseignement Professionnel : 380 heures</li> </ul>
⇒ 2 <sup>ème</sup> année	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enseignement Général : 220 heures</li> <li>• Enseignement Professionnel : 480 heures</li> </ul>



## Délivrance du diplôme niveau III

- ☞ Pour 50 % sous la forme de contrôle en cours de formation
- ☞ Pour 50 % sous la forme de contrôle terminal en fin de 2<sup>ème</sup> année.

## Poursuite d'études

- Licence Professionnelle dans un domaine spécifique.
- Ecoles d'architecture (Bordeaux, Versailles, Bruxelles...)
- Quelques apprentis titulaires du BTS AP poursuivent leurs études à l'ITIAPE (Ecole d'ingénieurs par la voie de l'apprentissage).



**EPLEFPA du Périgord - CFAA de la Dordogne**

Avenue Churchill—BP 37— 24660 COULOUNIEIX CHAMIERES

Tel : 05.53.02.61.35 — Fax : 05.53.02.61.36

Email : [cfa.perigueux@educagri.fr](mailto:cfa.perigueux@educagri.fr)

<http://www.perigord.educagri.fr>

